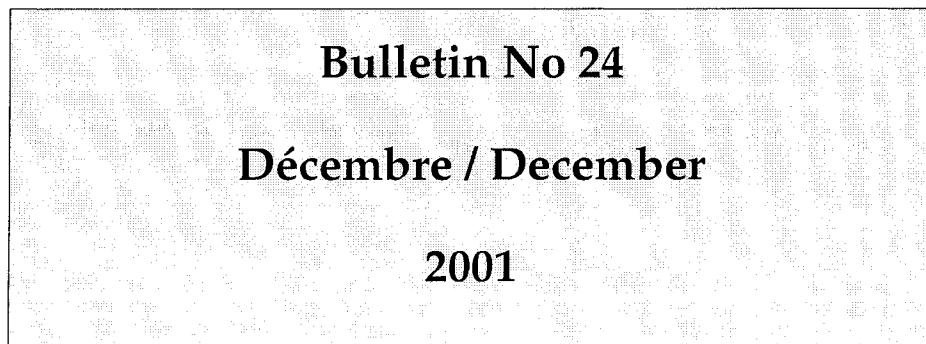


Groupement des Anciens du CERN

Pensioners' Association



Ce Bulletin informe sur la situation de la Caisse de Pensions et le Régime d'Assurance maladie du CERN. Un bref article sur l'application de la nouvelle ordonnance française sur les contributions sociales (CSG et CRDS) à la page 17 sera d'un intérêt particulier pour les retraités du CERN résidant en France.

This Bulletin brings news on the CERN Pension Fund and the CERN Health Insurance Scheme. A short article on the application of the recent French legislation on social contributions (CSG and CRDS) on page 17 may be of particular interest for CERN pensioners living in France.

TABLE DES MATIERES / CONTENTS

Glossaire / Glossary.....	3
Editorial / <i>Editorial</i>	5
Quelques mots du Président / <i>President's remarks</i>	6
Echos et activités du Comité / <i>Committee news and activities</i>	9
Ceux qui nous ont quittés / <i>Obituary</i>	11
Les Permanences / "Permanences".....	16
Imposition des pensions CERN en France: C S G et C R D S	17
L'Assurance maladie / <i>The CERN Health Insurance Scheme CHIS</i>	18
La Caisse de Pensions / <i>The Pension Fund</i>	20
Groupe de travail du CCP sur la Garantie des Pensions / <i>SCC Working Group on Pension Guarantees</i>	24
Services du CERN et adresses utiles / <i>Useful CERN Services and addresses</i>	27
Bulletin d'adhésion / <i>Membership application form</i>	29

Membres du Comité du GAC en décembre 2001
Members of the GAC Committee in December 2001

Jean-François Barthélémy	Alain Burlet	Pierre Lazeyras
René Barthélémy	Mario Ceselli	Roland Magny
Olivier Bayard	Edith Deluermoz	Susanne Muratori
Françoise Beetschen-Buttay	Jean-Paul Diss	Robert Muzelier
Philippe Bernard	Maria Fidecaro	Stephan Pichler
Vice-président	Vice-présidente	Lorenzo Resegotti
Giorgio Brianti	Robert Jacob	Jörg Schmid
Président		François Wittgenstein

Afin de faciliter la lecture et la compréhension des textes suivants, nous résumons ici la signification de quelques termes techniques. Nous ne prétendons pas à une rigueur juridique. Pour plus d'information, on se référera aux documents originaux.

In order to facilitate reading and understanding of the following texts, we here list and explain a few technical terms. We have no pretension to be rigorous in a legal sense. For further information, reference should be made to the original documents.

GLOSSAIRE

L'Association du personnel du CERN constitue l'intermédiaire entre le Directeur général et le personnel à titre collectif. Elle est représentée de plein droit dans les divers organes consultatifs prévus par les Statut et Règlement du personnel (Statut du Personnel VII.1). L'Association du personnel connaît différentes catégories de membres, entre autres les membres du personnel titulaires et les boursiers, les attachés et les utilisateurs (Art.5 des Statuts de l'Association). Le GAC fait partie intégrante de l'Association du personnel (voir ci-après).

Notre **Groupement des Anciens du CERN (GAC)** a été créé dans le cadre de l'Association du personnel (Art.3 h des Statuts de l'Association). Il se compose d'anciens membres du personnel bénéficiaires de la Caisse de pensions du CERN ainsi que d'autres bénéficiaires de cette Caisse (Art.4 des Statuts du GAC). Dans l'Association du personnel, le GAC est représenté par des délégués élus par ses membres (Art.8 des Statuts du GAC; Art.18 e des Statuts de l'Association). L'organisation et la coordination des activités du GAC sont confiées à un Comité élu (Art.6 des Statuts du GAC). Les délégués au Conseil de l'Association du personnel sont membres ex-officio du Comité (Art.16 des Statuts du GAC).

Le Comité de Concertation permanent (CCP, en anglais SCC) se compose de dix membres du personnel, dont une moitié est nommée par le Directeur général, l'autre par l'Association du personnel. Le CCP est chargé d'examiner les questions générales concernant le personnel et de tenter de parvenir à une position commune (Statut et Règlement du personnel VII.1.07; R VII.1.01). Le GAC est représenté dans deux sous-groupes du CCP: le Comité de Surveillance de l'Assurance maladie du CERN (CHISB) et le Groupe de travail sur la Garantie des Pensions.

Les statuts de la **Caisse de Pensions** sont approuvées par le Conseil du CERN. Les cotisations de l'Organisation ainsi que les prestations et les cotisations des membres du personnel sont fixées par le Conseil sur proposition du Directeur général

GLOSSARY

The **CERN Staff Association** is the intermediary between the Director-General and the personnel on a collective basis. It is entitled to be represented in the various advisory bodies provided for in the Staff Rules and Regulations (Staff Rules VII.1). The Staff Association admits different categories of members such as staff members and fellows, associates and users (Art.5 of the Statutes of the Association). GAC is an integral part of the Staff Association (see below).

The **CERN Pensioners Association**, to which we will refer below by its French Acronym **GAC** in order to avoid confusion with the Staff Association, has been set up in the framework of the Staff Association (Art.3 h of the Statutes of the Staff Association). It comprises former staff members, now beneficiaries of the Pension Fund, and other beneficiaries of this Fund (Art.4 of the GAC Statutes). In the Staff Association, GAC is represented by delegates elected by its members (Art.8 of the Statutes of GAC; Art.18 e of the Statutes of the Staff Association). Organisation and coordination of GAC activities are carried out by an elected Committee (Art.6 of the GAC Statutes). The delegates to the Council of the Staff Association are ex-officio members of the GAC Committee (Art.16 of the GAC Statutes).

The **Standing Concertation Committee (SCC; French CCP)** is composed of ten members of the personnel, half of them nominated by the Director-General, the other half by the Staff Association. The SCC is mandated to examine general questions concerning the personnel and to aim at a common position (Staff Rules and Regulationy Art.VII.1.07; R VII.1.01). GAC is represented in two sub-groups of the SCC: the CERN Health Insurance Supervisory Board (CHISB) and the Working Group on Pension Guarantees.

The rules of the **Pension Fund** are approved by the CERN Council. The financial contributions of the Organisation as well as the benefits and contributions of the members of the personnel are fixed by the CERN Council following the proposal of

après concertation au sein du CCP, tenant compte de l'avis préalable du Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions (Statut du personnel, Chapitre V). Ce Conseil d'Administration de la Caisse, chargé entre autres d'appliquer la politique des pensions décidée par le Conseil du CERN et de surveiller et contrôler la gestion de la Caisse, comprend 10 membres nommés ou élus selon Art.I 2.05 des Statuts de la Caisse ainsi que d'un observateur, bénéficiaire de la Caisse, nommé par le Conseil d'Administration de la Caisse en accord avec l'Association du personnel. Chaque membre et observateur a un suppléant nommé selon la même procédure. Les deux observateurs (titulaire et suppléant) sont membres ex-officio du Comité du GAC.

Le Règlement du **Régime d'Assurance maladie du CERN (CHIS=CERN Health Insurance Scheme)** est arrêté par le Directeur général sur la base des niveaux de cotisations et de prestations fixés par le Conseil de l'Organisation (Règlement de l'Assurance maladie du CERN I 1.01). La compagnie UNIQA Assurances SA est le Gestionnaire du CHIS (Division AS: Manuel des Procédures Administratives). Le Comité de Surveillance de l'Assurance maladie du CERN (CHISB=CERN Health Insurance Supervisory Board) est responsable devant le CCP de la supervision générale du Régime, afin de veiller à la réalisation de ses objectifs, y compris son équilibre financier à long terme, dans l'intérêt des Membres du Régime et de l'Organisation (Règlement d'Assurance maladie du CERN XI 1.01). Le GAC est représenté dans CHISB par deux délégués et un suppléant, qui sont membres ex-officio du Comité du GAC.

L'**Assurance dépendance**, introduite en janvier 2000, fait partie intégrante du CHIS. Toute personne affiliée à la couverture normale du CHIS peut bénéficier des prestations dépendance. Elle doit pour cela être reconnue dépendante par une **Commission médico-sociale**, mise en place par le CERN, qui évalue le degré d'incapacité de la personne à accomplir certaines activités fondamentales de la vie quotidienne [Bulletin GAC No 23 (juin 2001)]

Le **Forum tripartite sur les conditions d'emploi (TREF)** est un comité consultatif dans lequel sont représenté le Conseil, l'administration et le personnel du CERN. Il est chargé de préparer les décisions du Conseil concernant l'ajustement des salaires, le Statut et Règlement du Personnel, la structure des carrières au CERN, la Caisse de Pensions, le Régime d'Assurance Maladie, etc.

the Director-General after discussion in the SCC and consultation with the Governing Board of the Pension Fund (Staff Rules, Chapter V). The Governing Board of the Pension Fund, charged, among other duties, to apply the pensions policy laid down by the CERN Council and to supervise and monitor the management of the Fund, consists of 10 members appointed or elected according to Art.I 2.05 of the Statutes of the Fund as well as an observer who is a beneficiary of the Fund, appointed by the Governing Board of the Fund in agreement with the Staff Association. Each member and observer has an alternate appointed by the same procedure. The two observers (principal and alternate) are ex-officio members of the GAC Committee.

The Rules of the **CERN Health Insurance Scheme (CHIS)** are adopted by the Director-General on the basis of the levels of contributions and benefits fixed by the CERN Council (Rules of the CERN Health Insurance Scheme I.1.01). The company UNIQA Assurances SA is the Administrator of CHIS (AS Division: Administrative Procedures Manual). The CERN Health Insurance Supervisory Board (CHISB) is responsible to the SCC for the general supervision of CHIS with a view to ensure the objectives of the Scheme, including its long-term financial balance, in the interest of the members of the Scheme and of the Organization (CERN Health Insurance Rules XI 1.01). GAC is represented in CHISB by two delegates and one alternate, who are ex-officio members of the GAC Committee.

The **Long-Term Care Insurance**, introduced in January 2000, is an integral part of CHIS. Any member of CHIS with normal coverage is entitled to benefit from the long-term care allocations. The person must be recognised as disabled by a **Medico-Social Panel**, which will estimate the level of disability in accomplishing certain basic tasks in daily life [GAC Bulletin No 23 (June 2001)].

The **TRipartite Employment conditions Forum (TREF)** is a consultative committee in which the CERN Council, the administration and the personnel are represented. It is responsible for preparing Council decisions on the salary adjustment procedure, the Staff Rules and Regulations, the CERN career structure, the Pension Fund, the Health Insurance Scheme etc.

EDITORIAL

(Original anglais)

Dans le dernier numéro, nous vous avions demandé votre opinion sur le contenu et le style de ce Bulletin. Nous avons reçu environ 200 réponses, la plupart positives. Merci à tous pour vos commentaires. Nous avons également transmis vos compliments à Robert Lévy-Mandel, qui a été l'instigateur de ce Bulletin, à Norman Blackburne, qui a créé son format actuel, à Malcolm Dykes, à qui nous devons la plupart des traductions anglaises, tellement appréciées par un grand nombre de lecteurs, et à Roland Magny, qui a pris soin du texte français.

Dans le but de garder une forme courte et lisible, nous avons intentionnellement limité le contenu du Bulletin à des sujets d'intérêt spécifique aux pensionnés du CERN. Nous savons que beaucoup d'entre vous suivent avec intérêt les projets du CERN dans le domaine de la physique et de la technologie; vous avez eu vous-même l'expérience de la vie fascinante d'une organisation internationale. Mais le Bulletin du GAC n'est pas en fait centré sur ce type d'information. Nous vous renvoyons au *Bulletin hebdomadaire*, au *Proton*, au *Graviton*, au *Courrier CERN* et au tome 1 du Rapport annuel du CERN.

Dans la situation actuelle, où le CERN fait face à de sérieuses difficultés financières, dont vous avez probablement entendu parler dans les médias, une solidarité active d'anciens membres du personnel peut être utile à l'Organisation. Nombre d'entre-vous seront certainement interrogés par des amis sur ce qui se passe au CERN. Du fait de notre propre expérience, nous sommes à même d'expliquer les difficultés inhérentes à la recherche dans un champ de physique inexploré, avec les contraintes dues à la vocation du CERN non seulement de poursuivre des recherches ambitieuses, mais aussi de promouvoir le développement technologique dans les Etats membres. De plus, le CERN doit réaliser ses projets avec peu de personnel en externalisant le plus d'activités possibles.

Dans cet esprit, nous vous invitons, bien qu'étant à la retraite, à garder un contact avec le CERN, par des liens personnels et/ou des documents écrits tels que ceux que nous avons mentionnés plus haut. Nous sommes confiants que le CERN dépassera ce cap difficile comme il l'a déjà fait dans le passé. C'est de tout cœur que nous vous présentons nos meilleurs voeux pour la nouvelle année.

EDITORIAL

(Original English)

In the last issue, we asked for your opinion on the content and style of the GAC Bulletin. We received about 200 answers, mostly positive. Thank you for all comments. We also passed on your compliments to Robert Lévy-Mandel, who initiated this Bulletin, to Norman Blackburne, who created its present format, to Malcolm Dykes, to whom we owe most of the English translations, so much appreciated by a remarkable number of readers, and to Roland Magny, who looked after the French text.

In order to keep the GAC Bulletin short and readable, we intentionally limit its contents to subjects of specific interest for CERN pensioners. We know that many of you follow with interest CERN's projects in the domain of physics and technology; you have yourselves taken part in the fascinating life of life of an international organisation. The GAC Bulletin, however, is not really focused on this kind of information. We refer you to the *Weekly Bulletin*, the *Proton*, the *Graviton*, the *CERN Courier* and to volume 1 of the Annual Report.

In the present situation, with CERN facing serious financial problems, of which you probably have heard through the media, an active solidarity by former staff may be helpful to the Organisation. Many of us will probably be asked by friends about what is going on at CERN, and we, profiting from own experience in the past, may be in a unique position to illustrate the difficulties inherent in research in an unexplored scientific field, under constraints related to CERN's vocation as an international organisation supposed not only to pursue ambitious research, but also to foster technological development in member state industries, and obliged to implement projects with a minimum of staff by outsourcing a maximum of activities.

Thus, we invite you, although retired, to keep in contact with CERN, by personal links and/or by written documents as mentioned above. We are confident that as in the past CERN will overcome this difficult situation. We wholeheartedly offer you our best wishes for the new year.

QUELQUES MOTS DU PRESIDENT

(original: français)

J'ai l'honneur et la charge de présider le Groupement depuis bientôt six ans et, à cette occasion, j'aimerais vous faire part de quelques réflexions sur ses buts, son fonctionnement et sur les actions entreprises tout au long de ces années pour aider nos membres à assumer leur état de retraités.

Tout d'abord les buts.

L'article 1 des nos statuts stipule que le GAC a pour but de "*réunir les anciens du CERN et de leur fournir une information sur les questions touchant à leur état de pensionnés du CERN. Il se tient, à cette fin, informé de l'évolution des dispositions qui les régissent et apporte sa contribution à l'Association du personnel dans l'élaboration des projets nouveaux pouvant les concerter*". Il ajoute aussi que "*le Groupement a également pour but de fournir à ses membres selon les moyens dont il dispose, une assistance dans leur démarches personnelles...*".

Comment avons-nous atteint ces buts, en particulier pendant ces dernières années?

J'estime que le GAC a fait plus que '*fournir (aux anciens du CERN) une information sur les questions touchant à leur état des pensionnés*' et '*apporter sa contribution à l'Association du personnel dans l'élaboration des projets nouveaux pouvant ... concerter*' les anciens du CERN. Aujourd'hui le GAC est accepté comme '*le représentant officiel*' des retraités auprès de la Direction et de l'Administration du CERN. Je suis sûr que vous saisissez toute l'importance de cela quand vous songez que, pour la plupart d'entre nous, la totalité des nos revenus, par l'entremise de la Caisse de Pensions, et notre excellente Assurance maladie dépendent du CERN. Le GAC participe avec des représentants titulaires ou observateurs à tous les organes importants, tels que le Conseil d'administration de la Caisse de Pensions, le Comité de surveillance pour la Caisse maladie (CHIS Board), le Groupe de travail du CCP pour

PRESIDENT'S REMARKS

(original: French)

For almost six years I have had the honour of holding the office of President of our Association. On this occasion I would like to offer a few remarks on our aims, how we work and on what we have done over the years to help our members in adapting to retirement.

First of all, our aims.

The first article of our statutes defines the aim of the CERN Pensioners' Association (GAC) as "*bringing together ex-CERN staff and keeping them informed in all matters affecting their status as CERN pensioners. To this end the Association shall follow closely the evolution of all relevant matters and participate in Staff Association projects which might concern them*" (as ex-CERN staff). It also says that GAC may further provide, within the limits of its means, procedural assistance to its members in case of personal problems

How have we fulfilled these aims, particularly during recent years?

I consider that GAC has done more than merely '*keeping (its members) informed in all matters affecting their status as CERN pensioners*' and participating '*in Staff Association projects which might concern ex-CERN staff*'. Today, GAC is accepted as the official representative of retired staff by the CERN Direction and Administration. I am confident that you all understand the great importance of this, realising that for most of us, our entire income, from the Pension Fund and from our excellent Health Insurance Scheme, is dependent on CERN. GAC participates via titular representatives or observers in all the main organs, such as the Governing Board of the Pension Fund, the Health Insurance Supervisory Board (CHIS Board), the SCC Working Group on Pension Guarantees, and the Mutual Aid Fund.

la Garantie des Pensions et le Fond d'entraide.

Les actions menées avec succès sont nombreuses. A titre d'exemple: la participation active et éclairée à l'élaboration de la stratégie de gestion des fonds de la Caisse de Pensions, l'exemption de l'assujettissement à la loi suisse d'assurance maladie (LAMal) pour les résidents en Suisse, la préparation et la mise en œuvre du nouveau contrat de gestion de l'assurance maladie avec UNIQA et, surtout, l'aboutissement heureux des efforts pour l'extension de notre couverture sociale avec l'assurance dépendance.

Le GAC fait partie de l'Association du personnel et est représenté au Conseil du Personnel par des délégués élus (actuellement sept, un par tranche de 200 membres). Par son entremise, nous avons accès au Comité de Concertation Permanent (CCP), l'organe paritaire de la Direction et de l'Association. Notre collaboration avec l'Association est très étroite et fructueuse; cela est essentiel, car beaucoup dépend de la solidarité entre actifs et retraités. Nous avons aussi un accès direct à l'Administration du CERN, si le besoin s'en fait sentir.

Venons maintenant à "*l'assistance aux démarches personnelles*" citée plus haut. Le service principal que nous mettons à la disposition de nos membres consiste en des Permanences régulières. Lors de ces Permanences, nous constatons que la question principale qui préoccupe les retraités, mise à part la santé, est la *fiscalité*. Il n'est pas facile de céder à l'Etat une partie importante de notre pension quand nos salaires en étaient exemptés, puisqu'il s'agissait de rétributions nettes dont la charge fiscale avait déjà été déduite. De plus, de fortes inégalités existent entre les conditions réservées aux retraités du CERN dans des pays différents, souvent accompagnées par une incertitude sur le bien-fondé et l'application même de ces conditions.

Que pouvons-nous faire et que faisons-nous? Notre action est guidée par quelques principes généraux. Nous pouvons donner des informations uniquement sur les conditions concernant l'imposition de la pension versée par la Caisse de

There have been many successful undertakings, for example vigorous and enlightened participation in the management of the assets of the Pension Fund, exemption from obligatory health insurance under Swiss law (LAMal) for pensioners residing in Switzerland, the preparation and implementation of the management contract for the health insurance scheme with UNIQA and above all the very satisfactory extension of social cover to include long-term care.

GAC is an integral part of the Staff Association and is represented on the Staff Council by elected delegates (seven at present: one per 200 members). Thus we have access to the Standing Concertation Committee (SCC), the joint organ mediating between CERN Management and Staff Association. Our close collaboration with the Staff Association is most fruitful, since it is a vital expression of solidarity between present and retired staff. We also have direct access to the CERN Management, should the need arise.

Let us turn now to the "*assistance to its members in personal procedures*" mentioned above. This effort is mainly covered by regular "Permanences". We note that apart from matters of health, pensioners are mostly concerned with *taxation*. It is not easy to give up to the State a goodly part of our pensions while our salaries benefited from exemption, which were in fact net remunerations from which taxes had been deducted beforehand. Moreover there are big variations in the taxation conditions for CERN pensioners in different countries, and the legal basis of rates and procedures is not beyond doubt in certain cases.

What can we do and what are we doing? We are guided by a few general principles. We can give information only on the taxation of pensions paid by the CERN Pension Fund; consideration of any other revenue is excluded. The

Pensions du CERN, à l'exclusion de tout autre revenu. Ces informations, le cas échéant, sont basées sur l'avis d'avocats fiscalistes, experts en la matière. Afin de faire parvenir ces informations aux personnes intéressées, nous organisons des séances d'information en présence de ces experts. Cela concerne surtout les résidents dans les régions limitrophes, en Suisse et en France, la fraction la plus nombreuse de nos membres. Dans ce cadre, nous avons aussi fait préparer et mis à la disposition de nos membres des textes pouvant servir pour des recours devant les tribunaux. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure d'assurer la défense juridique de cas purement individuels. En effet, nous avons des membres dans de nombreux pays, et il serait donc difficile, sans préjudice d'inégalité de traitement, de le faire dans certains cas et pas dans d'autres. Enfin, nous sommes aussi associés, en tant que membre collectif, à l'Union sur la fiscalité applicable aux retraités des Organisations du système des Nations Unies, qui tâche d'obtenir un allègement des conditions d'imposition des retraites versées par ces Organisations. Si cela était obtenu (espérons-le!), il serait probablement applicable par analogie à nos retraites.

Vous trouverez dans ce Bulletin des informations complètes sur tous les sujets qui vous concernent. Sachez aussi que moi-même et les membres du Comité sommes à votre disposition pour toute question qui vous préoccupe.

Nous vous souhaitons de très agréables fêtes de fin d'année 2001 et nous vous prions de songer aux élections du printemps 2002: il nous faut des candidats actifs et motivés!

information we give is based on the advice of professional experts in matters of fiscal law. To keep interested persons up-to-date, we organise information meetings attended by such experts. These meetings mainly concern people living in neighbouring France and Switzerland, who constitute the largest fraction of GAC members. In this context, we have also prepared for our members texts which may serve as the basis for appeals before tribunals. However we cannot assume the legal defence of purely individual appeals: we have members in many countries and it would be difficult to preserve an equality of treatment amongst members in taking up some cases and not others. Finally, we are also associate members of the "Union sur la fiscalité applicable aux retraités des Organisations du système des Nations Unies" which attempts to ease the tax burden on pensions paid by these Organisations. Should any result be obtained (and let's hope so!) it would probably by analogy be applicable to our pensions.

You will find in this number of the Bulletin complete information on those subjects which concern you. Remember also that I along with the Committee members are available for any questions you may wish to pose.

We wish you a very good Christmas and new year and hope you will remember the elections in Spring 2002: we need active, motivated candidates!

Giorgio BRIANTI
Président / President

ECHOS ET ACTIVITES DU COMITE

Semestre de mai à novembre 2001

(Original: français)

L'effectif du Comité est passé de 19 à 20 membres, depuis que Edith Deluermoz a été élue comme septième déléguée au Conseil du personnel, l'accroissement de une unité du nombre de délégués reflétant l'augmentation des membres du GAC. Le Comité s'est réuni cinq fois durant le semestre couvert, avec une participation moyenne de 17 membres, sous la présidence de Giorgio Brianti. Les points les plus importants traités par le Comité sont les suivants:

Activités statutaires: Election

Le Comité termine la dernière période de son mandat qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée générale de fin avril 2002. Un appel à candidature a été envoyé aux membres du GAC début novembre 2001 pour renouveler les douze membres du Comité et les quatre vérificateurs aux comptes. Les élections auront lieu en février. Des membres actuels pourraient ne pas se représenter. Pour que le Comité puisse continuer à défendre les intérêts des retraités et les représenter auprès de l'Organisation, il faut que vous répondiez nombreux à l'appel de notre président. Cela est essentiel compte-tenu des difficultés financières auxquelles doit faire face l'Organisation.

Relations avec l'Administration du CERN

Les contacts ont été maintenus à un niveau informel. Il faut mentionner la contribution spéciale de J.-M. Dufour, Conseiller juridique du CERN, qui nous a exposé les résultats du Groupe de travail sur la Garantie des Pensions (cf. l'article dédié à ce sujet).

Imposition des pensions en France

Le problème de l'assujettissement à la CRDS des retraités résidant en France, mis en évidence par des interventions lors de la précédente Assemblée générale, continue à être suivi par notre délégué auprès du Conseil de l'Association du personnel J.-F. Barthélémy, assisté d'un avocat fiscaliste, Maître S. Agarrat. Une brève recapitulation des événements est donné en page 17.

COMMITTEE NEWS AND ACTIVITIES

Period from May to November 2001

Original: French)

The election of Edith Deluermoz as our seventh delegate to the Staff Council, reflecting the increase in membership of GAC, has increased the number of Committee Members from 19 to 20. The Committee met five times this half-year, under the Presidency of Giorgio Brianti. Average participation was 17 persons. The most important matters discussed were:

Statuary activities: Election

The mandate of the present Committee will terminate at the General Assembly end April 2002. A call for candidates for twelve Committee members and four account auditors was sent to GAC members early in November 2001. Elections will be held in February. Actual members could be standing down, so that to enable the Committee to continue to look after our interests and to represent us in the Organisation, it is essential that you respond to the President's call for candidates, particularly in the light of CERN's current financial difficulties.

Relations with the CERN Management

Contact has been maintained at an informal level. Mention must be made of the contribution of J.-M. Dufour, Legal Adviser of CERN, who reported to us the results of the Working Group on Pension Guarantees (see the article on this subject).

Taxation of Pensions in France

Our delegate to the Council of the Staff Association, J.-F. Barthélémy, with the help of a lawyer specialised in fiscal law, Maître S. Agarrat, continues to follow up the problem of the CRDS levy on CERN pensioners living in France, brought to light by interventions at the last General Assembly. The sequence of events is briefly summarised on page 17.

Une réunion d'information sur la fiscalité des pensions en France a été organisée le 28 novembre 2001 par la Division des Ressources humaines et le GAC.

Assurance maladie et Assurance dépendance

J.-P. Diss, P. Lazeyras et R. Muzelier, nos délégués auprès du Comité de surveillance pour la Caisse Maladie (CHISB, voir Glossaire), analysent dans leur article l'état financier de l'assurance maladie soumise à l'accroissement des dépenses de santé. Une augmentation des cotisations pour équilibrer l'assurance n'est pas envisagée pour l'instant. Ils font le point sur la première année de fonctionnement de l'assurance dépendance qui a déjà permis d'apporter une assistance appréciable à des collègues durement touchés par la maladie.

Caisse de Pensions

J.-F. Barthélémy et L. Resegotti, nos observateurs auprès du Conseil d'administration de la Caisse de Pensions, rapportent dans leur article les performances annuelles de la Caisse de Pensions confrontée à la chute des valeurs boursières. Suite aux bons résultats des années précédentes, l'équilibre actuariel a pu être maintenu.

L. Resegotti souhaite se retirer de son mandat d'observateur suppléant. F. Wittgenstein lui succédera; J.-F. Barthélémy continue d'assurer le poste d'observateur titulaire.

Garantie des Pensions en cas de dissolution de l'Organisation

R. Barthélémy, E. Deluermoz et F. Wittgenstein, nos délégués dans le Groupe de travail du CCP sur la Garantie des Pensions en cas de dissolution de l'Organisation, font le bilan dans leur article de la lente évolution des travaux, néanmoins positive.

Relations avec les retraités présents et futurs

Il y a eu cinq Permanences assurées par trois membres du GAC, pour répondre aux demandes des personnes intéressées. Les problèmes fiscaux sont le plus fréquemment abordés. Vous trouverez plus de détails dans l'article en page 16.

An information meeting on taxation of pensions in France was held on 28 November jointly by the Human Resources Division and the GAC.

Health and Long-Term Care Insurance

J.-P. Diss, P. Lazeyras and R. Muzelier, our delegates to the CERN Health Insurance Supervisory Board (CHISB, see Glossary), present in their article an analysis of the financial state of the health insurance, faced as it is by increased health expenditure. For the moment an increase in contributions to balance the accounts is not foreseen. They examine the first year's operation of the long-term care scheme, which has already appreciably helped certain colleagues with severe health problems.

Pension Fund

J.-F. Barthélémy and L. Resegotti, our observers at the Governing Board of the Pension Fund, describe in their article the effects of the stock market deterioration on the annual performances of the Pension Fund investments. Thanks to the good performance in recent years, the actuarial balance has been maintained.

L. Resegotti (alternate observer) intends to retire from his mandate. F. Wittgenstein will succeed him. J.-F. Barthélémy continues in his mandate as principal observer.

Pension Guarantees in case of dissolution of the Organisation

R. Barthélémy, E. Deluermoz and F. Wittgenstein, our delegates to the SCC Working Group on Pension Guarantees in case of Dissolution of the Organisation, bring us up to date in their account of the slow but nonetheless positive evolution in the matter.

Relations with present and future pensioners

Three members of GAC have staffed five 'permanences', replying to pensioners' questions. Queries most often concern taxes. For more details, consult the article on page 16.

Olivier BAYARD

Secrétaire de séances/*Meetings Secretary*

CEUX QUI NOUS ONT QUITTES

Nous avons appris avec tristesse les décès des anciens collègues dont les noms sont cités ci-dessous:

Roger QUAYZIN	ex-SB	1er juin 2001
Natale FABBRI	ex-SB	13 juillet 2001
Marcel QUITTOUD	ex-PS	17 juillet 2001
Eric MULLER	ex-ST	24 juillet 2001
Chrysostomos PATATOUKIDIS	ex-PS	1er août 2001
Guy-René VANDERHAEGHE	ex-PE/EP	14 août 2001
Argimiro MARTIN	ex-PPE	15 août 2001
Donald PRATER	ex-DOC	24 août 2001
Rudolf MOSIG	ex-PS	28 août 2001
Georgette DIERAUER	ex-DG	28 août 2001
Gérard FAIDY	ex-ST	3 septembre 2001
Jean-Albert GUILLAUME	ex-EP	10 septembre 2001
Léon PELLOUX	ex-ST	11 septembre 2001
Marc QUAGLIETTI	ex-LEP	18 septembre 2001
Jean BELLEVILLE	ex-ST	26 octobre 2001
Guy GRAVEZ	ex-ST	29 octobre 2001
Peter ZETTWOCH	ex-EST	31 octobre 2001
André MAGNENAT	ex-PS	8 novembre 2001
E. W. Dyne STEEL	ex-TC	10 novembre 2001
Hugues MARTINOTY	ex-ST	14 novembre 2001
René FLORENCE	ex-MT	22 novembre 2001
Max ETIENNE	ex-AT	26 novembre 2001
Emile NICOLLE	ex-SB	30 novembre 2001

ainsi que le décès d'autres bénéficiaires de la Caisse de Pensions:

Margarethe KOHLER	5 juillet 2001
Hulda BOGGIO	16 juillet 2001
Fernande LACHENAL	24 août 2001
Bernadette GSTALDER	9 septembre 2001

Au nom de tous les membres du GAC, le Comité adresse aux familles de ceux qui nous ont quittés ses sincères condoléances et les assure de sa chaleureuse sympathie.

OBITUARY

We have learned with regret of the deaths of our former colleagues given below:

Margarethe KOHLER	5 juillet 2001
Hulda BOGGIO	16 juillet 2001
Fernande LACHENAL	24 août 2001
Bernadette GSTALDER	9 septembre 2001

On behalf of all members of GAC, the Committee sends its sincerest sympathy to the bereaved families.

La perte d'un conjoint est un événement douloureux pouvant laisser désespoirée la personne qui doit assumer subitement une foule de responsabilités auxquelles elle n'a pas été préparée. Le Comité du GAC, conscient des difficultés que certaines personnes peuvent rencontrer dans ces circonstances difficiles, les invite, si elles le désirent, à se mettre en rapport avec l'un de ses membres ou à s'adresser à l'une des Permanences, afin d'obtenir aide et assistance, ceci bien entendu en toute confidentialité.

The loss of a spouse is a painful event which can leave a widow or widower distressed by many responsibilities for which she or he has not been prepared. The GAC Committee, aware of the difficulties that people may encounter in these circumstances, invites them, if they wish, to contact one of its members or go to one of the *permanences*, to get help and assistance, of course in strictest confidence.

Maria FIDECARO

Hommage

Nous avons reçu des hommages concernant des anciens collègues récemment décédés.

Tribute

We have received tributes concerning former colleagues who have recently died.



Guy-René Vanderhaeghe
1922 — 2001

(original: anglais)

Guy Vanderhaeghe a été un de ces rares physiciens qui ont servi le CERN de plusieurs façons, sans rechercher de renom ni de gloire. Rejoignant le Laboratoire en 1958, venant de l'Université Libre de Bruxelles, Guy a été un des tout premiers membres du groupe formé dans la Division de Physique Nucléaire (NP) pour utiliser les émulsions nucléaires dans des expériences auprès du SC et du PS. Les années '60 furent celles d'une intense activité pour le groupe, et plusieurs paquets d'émulsions furent exposés pour des groupes tant d'Etats membres que d'Etats non-membres. Guy joua un rôle très important dans le développement de ces émulsions, et fut bientôt

(original: English)

Guy Vanderhaeghe was one of those rare physicists who served the CERN Laboratory in several different ways without seeking fame or glory. Joining the Laboratory in 1958 from the University of Brussels, he was one of the original members of the group formed in NP Division to use nuclear emulsions for experiments at the SC and PS accelerators. The 1960's were those of intense activity for the group and many stacks of emulsions were exposed for research groups in both Member and Non-Member States. Guy played a major role in carrying out the processing of these emulsions and he became well known both inside and outside the

très connu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Laboratoire.

Guy avait de larges intérêts qui tôt le conduisirent de la physique à l'enseignement. Le succès de l'essai des Programmes de l'Enseignement Académique et Technique en 1962 porta à la création, au milieu de 1963, d'une Section pour la Formation et l'Education, sous la responsabilité de Guy. Cette Section rejoignit la Division du Personnel, créée en 1964, et Guy développa et augmenta les différents programmes. Ceux-ci finirent par inclure le Programme des étudiants d'été, la formation des apprentis et les classes de langues. En ce temps Guy fut aussi très actif dans l'Association du Personnel, qu'il présida de 1963 à 1965.

L'Organisation grandissant, d'autres besoins du personnel se manifestèrent, et le Service des Affaires Sociales (comprenant différentes unités telles que l'ancien Service d'aide sociale et le Bureau du logement) fut restructuré au début de 1971. Guy fut choisi pour être à la tête de ce nouveau Service, qu'il dirigea avec sa courtoisie habituelle. Mais bientôt sa précédente expérience des émulsions fut de nouveau requise dans le monde de la physique. Dans les années '70 la technique des émulsions devint encore une fois importante, avec leur utilisation dans des ensembles de scintillateurs et de chambres à fils, afin de détecter des événements intéressants (expériences dites "hybrides"). L'expertise de Guy fut inestimable pour les expériences sur les particules charmées, auxquelles il contribua aussi bien pour les expositions et le développement que pour l'analyse. Formellement, il fut à nouveau transféré à la Division EP en 1980, et il continua ce travail pendant plusieurs années après sa retraite formelle, en 1987.

Nous nous souviendrons toujours de Guy pour son attitude amicale et sa disposition à prendre en considération de façon calme et raisonnée tout problème qu'on lui soumettait. Il ne s'emportait jamais et sa vaste expérience, en physique comme dans le domaine de l'éducation et des affaires sociales, a beaucoup compté dans la vie du Laboratoire. Il a certainement été le modèle parfait de "one of Nature's Gentlemen", un gentleman né, de notre temps.

Laboratory.

Guy's broad interests soon took him away from physics and into teaching. The success of the trial Academic and Technical Training programmes in 1962, led to the creation in mid-1963 of a Training and Education Section with Guy in charge. This became part of the PE Division created in 1964 and Guy developed and expanded the various programmes. These came to include the Summer Student Programme, the training of apprentices and language classes. At this time Guy also played an active role in the work of the Staff Association and was President from 1963 to 1965.

As the Organization grew, other staff needs arose, and the Social Affairs Service (including different units such as earlier Housing and Welfare Sections) was restructured in early 1971. Guy was chosen to be head of the new body, which he managed in his usual courteous way. However, his earlier emulsion experience was soon required once more in the physics world. In the 1970's the emulsion technique became important again, being used in conjunction with counter and chamber arrays to detect events of interest, the so-called 'hybrid' experiments. Guy's expertise was invaluable for the experiments on 'charmed' particles and he contributed both to the exposures and the development of the emulsions as well as to the analysis. He formally transferred back to the EP Division in 1980 and he continued with this work for several years after his formal retirement in 1987.

Guy will be remembered for his friendly nature and his willingness to tackle any problem brought to him in a calm and reasoned way. He never lost his temper and his vast experience both in physics and in education and social affairs was of great value for the life of the Laboratory. He was indeed an epitome of 'one of Nature's Gentlemen'.



Jean Belleville
1929 — 2001

(original: français)

Nous avons appris avec tristesse la fin de Jean Belleville, notre collègue et ami, le 26 octobre. Responsable de l'atelier électromécanique dans la Division SB, ses qualités humaines, sa compréhension, son inventivité, ses qualités techniques ont rendu de grands services à tous les collègues travaillant dans les laboratoires, la fabrication de prototypes, la maintenance du matériel. Nous nous associons pour lui rendre hommage et participer au deuil de sa famille.

(original: French)

We were very sad to learn that our friend and colleague Jean Belleville died on the 26th of October. He was responsible for the electro-mechanical workshop of SB Division where his human qualities, his understanding, his inventive nature and technical skills were of great service to all his colleagues working in laboratories, in prototype construction and equipment maintenance. We all of us render homage and share in the mourning of his family.

R. J. CARTIER



E. W. Dyne Steel
1907 — 2001

(original: anglais)

Mademoiselle Steel est entrée au CERN dans les tout premiers temps, quand le Groupe PS était encore installé à l'Institut de Physique à Genève. C'est elle qui a mis sur pied le premier Secrétariat PS et - lors de la réorganisation de la Division PS - le choix naturel a été de lui confier la tâche d'établir et de gérer le Secrétariat des Conférences du CERN. Elle a créé une collection d'informations sous forme de fichier, un vrai coffret de trésors de dates, de visites et de

(original: English)

Miss Steel joined CERN in the very early days, when the PS Group was still installed in the "Institut de Physique" in Geneva. She set up the first PS Secretariat and, when the PS Division was reorganised, she was the natural choice to establish and run CERN's Conference Secretariat. Here she created a data collection on index cards, a veritable treasure trove of dates, venues and scientists worldwide, many of whom will still remember her. With the same attention to detail

scientifiques dont beaucoup ont sûrement gardé un souvenir d'elle. Plus tard, c'est avec les mêmes soins des détails qu'elle a rassemblé et édité toutes les expériences de chambre à bulles faites au CERN.

Après sa retraite, elle avait plus de temps et venait me voir de temps à autre dans mon bureau au Bât. 61 d'où on pouvait voir le cerisier dont elle avait fait don au CERN.

En Angleterre, ma femme et moi l'avons rencontrée lors de ses visites à Londres si soigneusement préparées. C'est là que nous avons découvert son profond intérêt dans l'art religieux et l'orgueil prononcé qu'elle éprouvait à l'égard de ses ancêtres si étroitement liés à l'histoire de l'Angleterre. Puis vint le jour où nous pensions la voir à sa résidence londonienne habituelle pour apprendre qu'elle avait eu un grave accident et se trouvait à l'hôpital. Cette mésaventure la rendait pratiquement immobile pour le reste de sa vie. Toutefois, son esprit est resté toujours aussi vivif et elle a gardé son large éventail d'intérêts. Maintenant elle était elle-même invalide, mais dans le passé c'est elle qui aidait les malades, les déplacés, les persécutés, les victimes de la guerre. Après avoir quitté le CERN, elle s'est dévouée pour soutenir des patients âgés atteints de maladies mentales.

Sa vie a été vraiment remarquable et a rendu justice à ses noms de famille Dyne Steel - énergie, force et résilience.

she later compiled a record of all track chamber experiments carried out at CERN.

After retirement she had more time and occasionally came to my office in Building 61 from where one could see the cherry tree she has donated to CERN.

Back in England my wife and I met her on some of her carefully planned visits to London and discovered her deep interest in religious art and her strongly felt pride in her ancestry so closely linked to the history of England. Then came the day when we went to meet her at her usual place of residence and were directed instead to the London hospital she had been taken to after a disastrous fall. This calamity rendered her practically immobile for her remaining years. Her mind, however, stayed as mobile as ever and her interests still ranged widely. Now an invalid herself she had in earlier years helped the sick, the displaced and the persecuted, victims of war. After leaving CERN she devoted herself to comforting mentally affected elderly patients.

Hers was a truly remarkable life and did justice to her family names Dyne Steel - energy, strength and resilience.

Simon NEWMAN

Les personnes désirant proposer un hommage bref concernant un(e) retraité(e) décédé(e) sont invitées à apporter leur texte ou à l'envoyer à l'une des Permanences. Les hommages, limitées à 200 mots, devraient être approuvées par la famille du défunt.

Anyone wishing to propose a short tribute for a retired colleague to be included in a future GAC Bulletin is invited to take or send this to one of the *Permanences*. Tributes, not exceeding 200 words, should be approved by the family of the deceased.

Maria FIDECARO

LES PERMANENCES

Semestre de mai à novembre 2001

(Original: français)

Les permanences se tiennent en principe le premier mardi de chaque mois à l'exception des mois de janvier, juillet et août de 14 h à 17 h dans la Salle de Conférence de l'Association du Personnel; elles sont annoncées dans le Bulletin hebdomadaire du CERN. Nous insistons sur le fait que *les entretiens aux Permanences sont individuels et strictement confidentiels*.

Après la rédaction du précédent Bulletin, des séances des Permanences se sont tenues en mai, juin, septembre, octobre et novembre.

Pendant les premières quatre séances, on a reçu la visite de 23 anciens collègues. Certains venaient avec les habituels problèmes sur la fiscalité; d'autres, de passage au CERN, venaient nous saluer, poser quelques questions d'ordre général et parfois nous proposer leurs services, puisqu'ils ont un peu de temps libre (ce qui n'est pas du tout évident à la retraite!).

Par contre lors de la Permanence du 6 novembre, on a reçu 26 anciens collègues, dont 15 venaient émettre leurs doléances au regard de la fiscalité française. Malgré les démarches de plusieurs membres de notre Groupement particulièrement compétents en matière de fiscalité française, le problème n'est pas encore résolu. Voir l'article de J.-F. Barthélémy en page 17.

Une question concernant l'accès au site du CERN nous a été posée. À cause de son intérêt général, nous en donnons ici la réponse. Il existe pour les bénéficiaires de la Caisse de Pensions deux types de cartes d'accès: la "carte verte" établie pour un ex-membre du personnel et les membres de sa famille dépendant de lui, et la "carte visiteur" pour les membres de la famille d'un ex-membre du personnel *décédé*. Toutes les deux sont valables 5 ans. Pour le moment, en raison du logiciel utilisé, seul le premier type de carte permet d'obtenir la vignette pour la voiture. Cependant, un détenteur de la carte visiteur peut accéder au site à pied ou en voiture en présentant sa carte au gardien. Les cartes d'accès (avec photo prise sur place) et les vignettes sont distribuées par le Service d'enregistrement, Bâtiment 55, premier étage, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30. Nous remercions Monsieur Claude

"PERMANENCES"

Period from May to November 2001

(Original: French)

Permanences, are held on the first Tuesday of each month except January, July and August, from 14h00 to 17h00 in the Staff Association premises; an advance notice appears on each occasion in the Weekly Bulletin. We emphasise that *discussions at permanence sessions are individual and strictly private and confidential*.

Since the last Bulletin, sessions have been held in May, June, September, October, and November.

At the first four sessions, 23 old colleagues came to see us, some with long-standing problems concerning finance; others, passing by, dropped in to say hello, asking a few questions of a general nature and sometimes, having a little free time, offering to lend us a hand - which is not always the case in retirement!

On the other hand on 6 November there appeared 26 people of whom 15 wished to air grievances about French taxation. Despite the efforts of our assuredly competent advisory group, the problem is not yet clear. See the article by J.-F. Barthélémy on page 17.

A question concerning access to the CERN site has been raised. Because of its general interest, we answer it here. There exist two kinds of card giving access to the site for beneficiaries of the Pension Fund : the "green card", issued to an ex-staff member and to her or his dependent family members, and the "visitor's card" issued to family members of a deceased staff member. Validity is 5 years in either case. For the moment, for reasons of software, a vehicle access disc ("vignette") can be issued only to holders of green cards. However holders of visitor's cards may gain access, on foot or in a vehicle, on simple presentation of this card to the security person on the gate. Application for access cards (the necessary photograph will be taken at the time of application) and "vignettes" may be made at the registration service office, building 55, first floor, between 7h30 and 16h30 , Monday

Ducastel pour cette information.

Bonne santé à tous! Au plaisir de vous recevoir en 2002, l'équipe des Permanences vous présente ses voeux les plus sincères pour le nouvel an.

to Friday. We thank Monsieur Claude Ducastel for this information

Looking forward to the pleasure of seeing you in 2002, the "Permanences" team sends you sincere good wishes for the new year.

Françoise BEETSCHEN-BUTTAY, Mario CESELLI, Susanne MURATORI

Imposition des pensions CERN en France: CSG et CRDS

CSG = Contribution Sociale Généralisée. CRDS: Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale

1. Selon les informations en notre possession – *mais nous n'avons rien par écrit* – la CRDS vient d'être prélevée sur les pensions du CERN *pour la dernière fois*. Il s'agit de celles versées en 2000. A partir de 2001, la CRDS ne devrait plus frapper les pensions, tout au moins celles de bénéficiaires non "*à la charge, à quelque titre que ce soit, d'un régime obligatoire français d'assurance maladie*" (Ordonnance No 2001.377 du 2 mai 2001).
2. Pour l'année 2000, des éventuelles réclamations auprès du Centre des Impôts peuvent être introduites jusqu'au *31 décembre 2003* au plus tard. Le temps n'est donc pas mesuré et il semble judicieux, avant d'agir, d'attendre les résultats des recours devant le Tribunal administratif pour les années antérieures à 2000.
3. Où en sont ces recours? Dans notre Bulletin GAC No 22 (décembre 2000) nous avons proposé un modèle de "Requête Introductive d'Instance" devant le Tribunal administratif. Des pensionnés ont alors saisi le Tribunal en lui envoyant leur requête. Celle-ci a été transmise à l'Administration fiscale pour commentaires et observations. L'Administration a répondu par un "Mémoire en Défense" où, comme on pouvait s'y attendre, elle dit avoir raison.
4. Avec l'aide de notre avocat fiscaliste, nous avons alors préparé un projet de réponse à ce mémoire sous la forme d'un "Mémoire en Réplique" que nous avons mis à la disposition des intéressés (voir Bulletin Hebdomadaire No 40, Semaine du lundi, 1er octobre). Une trentaine de pensionnés ont fait usage de cette possibilité. Au moment où nous écrivons cet article il n'y a pas encore de réactions de la part de l'Administration fiscale.
5. Pour conclure:
 - il n'y a pas lieu d'introduire, du moins pour le moment, de nouvelles réclamations car, soit rien ne presse (voir 2 ci-dessus), soit l'Administration fiscale, vu la position qu'elle a prise en défense (voir 3 ci-dessus) ne pourra que les rejeter;
 - le délai pour aller devant le Tribunal administratif est de deux mois après le rejet d'une réclamation par l'Administration (ou deux mois commençant à courir après un silence de six mois de l'Administration). Il est alors vraisemblable que très peu de pensionnés sont dans le délai pour introduire, actuellement, un recours devant le Tribunal pour les années antérieures à 2000, car le gros des réclamations a été envoyé en 2000 même [voir Bulletin GAC No 21 (juin 2000) pages 13 et suivantes];
 - nous suivons attentivement le déroulement des procédures en cours.

Jean-François BARTHÉLEMY

L'ASSURANCE MALADIE (CHIS = CERN Health Insurance Scheme)

(Original français, traduction par les auteurs)

Le Bulletin No 23 (juin 2001) vous a donné des informations détaillées sur l'évolution des coûts de notre Régime d'Assurance maladie en l'année 2000 et sur l'introduction progressive de l'assurance dépendance. Nous vous donnons à présent quelques compléments d'information sur la situation de notre assurance maladie depuis le 1er janvier 2001.

Coûts et prestations de l'assurance maladie

Au cours du premier semestre de l'année 2001 les coûts de l'assurance maladie ont évolué de manière raisonnable. Les dépenses de santé de ce semestre comparées à celles du premier semestre de l'année 2000 font même apparaître une légère diminution globale de l'ordre de 3%, mais il convient de rester prudent dans l'interprétation de ces chiffres du fait de l'incidence du changement de contrat.

Un poste important continue de nous préoccuper: c'est celui des dépenses pharmaceutiques qui ont progressé de 3.7% et dont l'augmentation pour les cinq années écoulées est de l'ordre de 34%. Ceci suffit à démontrer l'intérêt vital pour notre système d'assurance maladie de rester vigilants sur le plan des achats de médicaments. Le prochain numéro du Bulletin du CHIS reviendra en détail sur ces problèmes et, entre autres, sur celui des changements intervenus en Suisse dans le domaine de la facturation des médicaments.

Les prestations de notre assurance maladie n'ont pas été modifiées. Au vu des résultats comptables enregistrés le Comité de surveillance pour la Caisse Maladie (CHIS Board) estime qu'il n'y a pas lieu d'augmenter les cotisations pour l'année 2002.

THE CERN HEALTH INSURANCE SCHEME (CHIS)

(Original French, translation by the authors)

Bulletin No 23 (June 2001) gave detailed information on the evolution of our Health Insurance Scheme costs in the year 2000, and on the progressive introduction of long-term care insurance. We now give some complementary information on the position of our insurance scheme as from 1 January, 2001.

Costs and benefits of the insurance scheme

During the first six months of the year 2001 the costs of health insurance have evolved in a reasonable manner. Health expenses during this period even show a slight global decrease, of the order of 3%, in comparison with the first half of 2000, but one has to be careful in interpreting this result because of the consequences of the change in the contract.

One important item still concerns us: pharmaceutical expenses, which have increased by 3.7%, and by 34% during the last five years. This shows how important it is for our health insurance scheme that we be alert when purchasing medicines. The next issue of the CHIS Bulletin will cover in detail these problems and the changes in invoicing which have lately taken place in Switzerland.

The benefits of our insurance scheme have not been modified. In the light of the recorded accounting results, the CERN Health Insurance Supervisory Board (CHIS Board) is of the opinion that there is no reason to increase contributions for the year 2002.

Assurance Dépendance

Mis à part quelques problèmes particuliers concernant les montants des cotisations la mise en place de l'assurance dépendance s'est bien passée. Les dispositions prévues ont été mises en œuvre et la commission médico-sociale a entamé l'examen d'environ quarante cas connus jusqu'à présent, soit pour leur régularisation dans le nouveau système, soit pour l'établissement des dossiers des nouveaux patients.

Avenir

Le Comité s'est penché sur les problèmes qui restent à résoudre à moyen ou à long terme et nous commençons à réfléchir à divers points tels que la structure même de notre système d'assurance maladie, les divers types possibles de couverture d'assurance, le rôle des différents organes intervenant dans le fonctionnement de l'assurance maladie. La raison d'être de telles études est en définitive le contrôle des coûts de notre système d'assurance maladie.

Nous vous informerons régulièrement sur les suites données à ces réflexions.

Long-term care insurance

With the exception of a few particular problems concerning the level of contributions, the inauguration of the long-term care insurance has gone well. The planned provisions have been carried out and the medico-social board has begun the examination of some forty cases known at present, either in order to incorporate them into the new scheme or to establish files for new patients.

Future

The Committee has looked at the problems which remain to be solved in the medium or long term, and we are beginning to think about various matters, such as the structure itself of our health insurance scheme, the various possible types of coverage, the rôle of the various bodies involved in the operation of health insurance. The ultimate justification for such studies is the control of the costs of our health insurance scheme.

We will keep you regularly informed about the evolution of these reflections.

Jean-Paul DISS, Pierre LAZEYRAS, Robert MUZELIER

Remboursement de frais médicaux par UNIQA

Plusieurs personnes répondant à notre enquête de juin nous ont signalé qu'elles souhaiteraient un accès simplifié aux formulaires de demande de remboursement de frais médicaux. UNIQA nous signale que ces demandes peuvent aussi être déposées sur une photocopie du formulaire original. Il suffit alors de garder *un* exemplaire de formulaire vierge et de le copier au fur et à mesure. Evidemment, les demandes doivent toujours être accompagnées des factures *en original*.

Reimbursement of medical expenses by UNIQA

In reply to our questionnaire of June, several members said that they would appreciate easier access to claim forms for reimbursement of medical expenses. We have learned from UNIQA that such requests may be submitted on a photocopy of the original form. It thus is sufficient to keep one blank form as a master and draw copies when required. Obviously all requests must be accompanied by *original* bills, as before.

LA CAISSE DE PENSIONS

(*Original français, traduction par les auteurs*)

Dans ce Bulletin No 24 nous vous parlerons

1. des dernières expertises actuarielles de la Caisse de Pensions;
2. de l'indexation des pensions.

1. Les expertises actuarielles de la Caisse de Pensions

A l'occasion de l'Assemblée générale annuelle des membres et bénéficiaires de la Caisse de Pensions, qui s'est tenue le 3 octobre 2001, Monsieur Guy Maurin, Vice-Président du Conseil d'administration, a présenté les résultats des expertises actuarielles de la situation de la Caisse au 31 décembre 2000 / 1er janvier 2001.

Cette fois, le Conseil d'administration a demandé que deux études actuarielles soient conduites de manière indépendante et simultanée afin de s'assurer de la pertinence des analyses produites (voir aussi les Bulletins GAC de juin et de décembre 2000). Une étude a été confiée à l'actuaire conseil de la Caisse, Monsieur M. Pittet, dont la société *MP Actuaires SA* est basée à Genève, et qui travaille pour la Caisse depuis 1989. La seconde étude a été confiée à la société *AON Consulting* de Bruxelles, qui a une grande expérience auprès d'organisations européennes.

Les deux études présentent une même logique interne et sont basées sur les hypothèses économiques retenues par le Conseil du CERN:

- rendement moyen des avoirs sur le long terme et taux technique: 6%;
- adaptation moyenne des pensions et des traitements sur les 30 ans à venir: respectivement 3% et 3.5%, à l'exception de la période 2001 / 2008, pendant laquelle l'adaptation moyenne retenue des pensions et des traitements est de 2%.

1.1 Situation de la Caisse selon la méthode de la caisse fermée

Les premiers résultats présentés correspondent à la méthode dite de la *caisse fermée*, qui consiste

THE PENSION FUND

(*Original French, translation by the authors*)

In this Bulletin No 24 you will find information concerning:

1. the actuarial reviews of the Pension Fund;
2. the pensions adjustments.

1. Actuarial reviews of the Pension Fund

On the occasion of the Annual General Assembly of members and beneficiaries of the Pension Fund, which was held on 3 October 2001, Mr Guy Maurin, Vice-Chairman of the Governing Board, presented the results of the actuarial reviews of the situation of the Fund at 31 December 2000 / 1 January 2001.

This time, the Governing Board has asked for two actuarial reviews to be carried out independently and simultaneously, in order to be sure of the pertinence of the produced analysis (see GAC Bulletins of June and December 2000). One study was entrusted to the Consulting Actuary of the Fund, Mr M. Pittet, whose firm, *MP Actuaries SA*, is established in Geneva and who has worked for the Fund since 1989. The second study was entrusted to the firm *AON Consulting* from Brussels, which has a wide experience with European organisations.

The two reviews follow the same internal logic and are based on economic assumptions decided by the CERN Council:

- long term average annual rate of return of the assets and technical interest rate: 6%;
- average annual adjustment of pensions and salaries on 30 future years: 3% and 3.5% respectively, except for the period of time from 2001 to 2008, in which the assumed average annual adjustment of pensions and salaries is 2%.

1.1 Situation of the Fund according to the closed-fund method

The first results correspond to the so-called *closed-fund* method, in which account is taken

à faire les calculs comme si la caisse était fermée à la date de l'expertise, aucune nouvelle cotisation n'étant perçue ni aucun nouvel entrant admis après cette date. Les pensions en cours continuent d'être versées jusqu'au décès des bénéficiaires, sans aucune indexation, et les droits des membres sont liquidés sous forme soit de valeurs de transfert, soit de pensions, également sans indexation future.

Selon cette méthode, l'étude de MP Actuaires SA montre que le solde du bilan technique s'élèverait à 487 MCHF (millions de francs suisses) au 1er janvier 2001, ce qui correspond à un degré de capitalisation de 113.9%, en prenant en compte la totalité de la fortune à la date de l'expertise, soit 3992 MCHF.

Dans les mêmes conditions, l'étude AON donne des résultats légèrement supérieurs (~116.1%); mais AON considère que le *risque de marché* attaché aux placements pourrait entraîner une diminution moyenne de la performance de 1%. Il suggère donc de déduire une réserve correspondante de 408 MCHF de la fortune sociale prise en compte pour le bilan en caisse fermée, ce qui conduirait à un degré de capitalisation de seulement 104%.

Les deux expertises ne tiennent compte d'aucune indexation future des pensions. A titre d'information, il a été demandé à l'Actuaire conseil de calculer l'incidence d'une indexation annuelle moyenne de 3%, toujours en caisse fermée. Le calcul montre que, dans cette hypothèse, les engagements actuariels seraient accrus d'environ 30%, et que, dans l'état de la Caisse au 1er janvier 2001, le degré de capitalisation tomberait à 84.5%.

1.2 Situation de la Caisse selon la méthode de la caisse ouverte

Pour vérifier l'équilibre de la Caisse de Pensions à long terme, cette méthode met en oeuvre des projections sur une période future de 30 ans, en présumant une évolution des recettes, des dépenses et des engagements actuariels de la

only of the Fund's membership on the date of the actuarial review, no new contribution being received and no new member being admitted after that date. Existing pensions continue to be paid until the death of the beneficiaries, without any indexation, and the rights of the members are settled either as transfer rights or as pensions, also without further indexation.

According to this method, the review by MP Actuaries SA shows that the technical balance would amount to 487 MCHF (millions of Swiss francs) at 1 January 2001, which corresponds to a degree of capitalisation of 113.9%, taking into account the overall assets of the Fund at the date of the review, that is 3992 MCHF.

The review by AON gives slightly higher results (~116.1%) in the same conditions, but AON considers that *market risks* inherent in the investments might produce an average reduction by 1% in the performance. It suggests therefore to deduct a corresponding reserve, amounting to 408 MCHF, from the assets to determine the capital to be taken into account in the closed-fund computation, which would lead to a degree of capitalisation of 104% only.

Neither review takes account of any future indexation of pensions. For information, MP Actuaires SA were asked to compute the effect of an average annual indexation of 3% in the closed-fund situation. Computations show that, in this hypothetical case, the actuarial commitments would be increased by about 30%, and that, in the Fund's situation on 1 January 2001, the degree of capitalisation would fall to 84.5%.

1.2 Situation of the Fund according to the open-fund method

In order to check the long-term financial balance of the Pension Fund, this method uses projections over a 30-year future period, by assuming an evolution of income, expenditure and actuarial commitments of

Caisse pour cette période. En actualisant ensuite, à la date de l'expertise, la différence entre la fortune sociale et les réserves actuarielles à la fin de la période de projection, on obtient le bilan technique proprement dit.

Ces projections dépendent d'un certain nombre de paramètres, dont les variations donnent lieu à des *modèles* différents. Les calculs ont été faits pour une quinzaine de modèles, ce qui permet d'évaluer l'influence de facteurs spécifiques, tels que la réduction du plafond de l'effectif, les départs anticipés, l'accroissement de la longévité, l'indexation des salaires et des pensions.

1.3 Modèle le plus probable

Les deux actuaires ont aussi fait leurs calculs pour un *modèle le plus probable*, correspondant à un choix de valeurs des paramètres considérées comme "probables" par eux-mêmes et par le Groupe d'études actuarielles du Conseil d'administration. Pour ce modèle, le bilan technique est positif pour les deux actuaires, soit 146 MCHF pour MP Actuaires SA, et 193 MCHF pour AON. Ces résultats sont atteints à partir d'un taux technique de 6% et ne prennent en compte aucune indexation des pensions après les 30 ans de projection.

Poursuivant sa recommandation, déjà formulée lors de la précédente expertise, MP Actuaires SA a évalué les conséquences d'une réduction du taux technique à 5%, tout en maintenant à 6% le rendement à long terme. En caisse fermée, le taux de capitalisation diminuerait de 113.9% à 104%. En caisse ouverte, l'actif technique se réduirait à 67 MCHF. Un calcul complémentaire de l'Actuaire conseil a déterminé l'effet d'une indexation future des prestations après les 30 ans de projection. Selon MP Actuaires SA, l'actif se transforme alors en un déficit de 130 MCHF.

the Fund over that period of time. By updating, at the date of the actuarial review, the difference between overall assets and actuarial commitments at the end of the projection period, one obtains the actual technical balance.

The projections depend on a certain number of parameters, the variations of which give rise to different *models*. Computations were made for fifteen models, allowing the evaluation of the influence of certain specific factors, such as reduction in the contributing membership ceiling, early retirements, increased life expectancy, salary and pensions adjustments.

1.3 Most probable model

The two actuaries have also made their computations for a *most probable model*, corresponding to a choice of parameter values deemed most probable by themselves and by the Group for actuarial studies of the Governing Board. For this model, the technical balance is positive according to both actuaries, namely 146 MCHF for MP Actuaires SA and 193 MCHF for AON. These results are computed with a technical interest rate of 6% and do not take into account any indexation of the pensions after the 30-year projection.

Pursuing its recommendation, already expressed on the occasion of the previous actuarial review, MP Actuaires SA has evaluated the consequences of a reduction of the technical interest rate to 5%, while still assuming the long-term average annual rate of return on the assets of 6%. In the case of closed-fund, the degree of capitalisation would diminish from 113.9% to 104%. In the open-fund computation, the technical balance would be reduced to 67 MCHF. A complementary computation by the Consulting Actuary has determined the effect of a future indexation of the benefits after the 30-year projection. According to MP Actuaires SA, the positive balance is converted into a 130 MCHF deficit.

Dès lors, si les résultats des expertises au 31 décembre 2000/1 janvier 2001 paraissent rassurants, le Conseil d'administration se propose de suivre, dans la mesure du possible, les recommandations de prudence des actuaires, en prenant en compte, à l'avenir, une baisse du taux technique, l'indexation future et les compensations dues à la Caisse par le CERN à la suite de décisions relevant de la politique du personnel.

Il convient de rappeler ici que, après le rapport annuel 2000 et les expertises actuarielles au 31 décembre 2000/1 janvier 2001, la situation de la fortune sociale de la Caisse s'est malheureusement détériorée au cours de l'année 2001, en raison des fortes perturbations de l'économie et de la finance mondiales.

2. L'indexation des pensions

- 2.1** La hausse du coût de la vie à Genève entre août 2000 et août 2001 a été de 0.9%. Entre août 1999 et août 2000 une augmentation de 1.4% avait été retenue et répercutée sur nos pensions. Vérification faite, cette augmentation s'est révélée être de 1.3% seulement. Aussi le Conseil d'administration de la Caisse a-t-il recommandé pour 2002 une adaptation des pensions de $0.9 - 0.1 = 0.8\%$!
- 2.2** Entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 2000 les pensions et les traitements ont subi une perte de leur pouvoir d'achat. A la suite de la dernière révision quinquennale des salaires — qui portait sur cette période — cette perte, pour les salaires, a été résorbée le 1er janvier 2001 lors de l'introduction de la nouvelle échelle des traitements. Aussi le GAC a-t-il demandé que cette perte soit aussi compensée pour les pensions au moyen d'une adaptation extraordinaire de ces dernières de 1.46% au 1er janvier 2001.

Le Conseil d'administration, à sa réunion de septembre, s'est penché sur cette requête et a demandé à son Actuaire conseil d'en chiffrer le

In consequence, although the results of the actuarial review at 31 December 2000/1 January 2001 look reassuring, the Governing Board intends to follow, as far as possible, the recommendations of caution made by the actuaries, by taking into account, in future, a reduction of the technical interest rate, future indexation and the compensations due to the Fund by CERN, following Council decisions concerning personnel policy.

At this time, it seems appropriate to recall that, after the annual report for the year 2000 and the actuarial reviews at 31 December 2000/1 January 2001, the situation of the Fund's assets has unfortunately worsened during the year 2001, because of the great perturbations in the world economy and finance.

2. The pensions adjustment

- 2.1** The cost of living increased between August 2000 and August 2001 by 0.9 %. Between August 1999 and August 2000 an increase of 1.4 % was calculated and our pensions raised accordingly. After further checks it appeared that this rise amounted only to 1.3%, whereupon the Governing Board recommended an adjustment of our pensions by $0.9 - 0.1 = 0.8\%$ for 2002.
- 2.2** Between 1st January 1996 and 31 December 2000 both pensions and salaries suffered a loss of purchasing power. Following the last five yearly review of salaries, on 1st January 2001, — based on this period — this loss was compensated for salaries, on 1st January 2001, with the introduction of the new salary scale. GAC then asked for an extraordinary increase of 1.46% of pensions as of 1st January 2001 in order to compensate their loss of purchasing power.

During its September meeting the Governing Board examined this request and asked its Consulting Actuary to calculate the cost of it.

coût. A sa réunion d'octobre, ayant pris connaissance de ce coût et vu l'environnement économique et financier (voir ci-dessus) le Conseil d'administration, a décidé de reporter sa prise de décision à l'année prochaine.

Knowing the cost thereof and considering the economic and financial environment (see above), the Governing Board, at its October meeting, decided to postpone its decision until next year.

Jean-François BARTHÉLEMY, Lorenzo RESEGOTTI

GROUPE DE TRAVAIL DU CCP SUR LA GARANTIE DES PENSIONS

(Original français)

Dans les Bulletins 19, 21 et 23 (juin 1999, juin 2000 et juin 2001), nous avons rapporté sur l'avancement des travaux du Groupe de travail du CCP sur la Garantie des Pensions (deuxième étape). Pour les nouveaux lecteurs, nous rappelons brièvement la situation actuelle:

Fin 1996, le Conseil du CERN a prévu la fondation d'une entité de droit suisse pour gérer le capital de la Caisse et garantir la distribution des pensions après une dissolution éventuelle du CERN. Ce résultat a été obtenu après 20 ans de négociation (première étape).

Il reste d'autres problèmes qui sont l'objet de l'étape actuelle de traitement:

- 1) Le retrait d'un ou plusieurs Etats membres pendant l'existence de l'Organisation.
- 2) La préservation du pouvoir d'achats des pensions.
- 3) Le paiement des dettes de l'Organisation.
- 4) L'assurance maladie des bénéficiaires de la Fondation.

SCC WORKING GROUP ON PENSION GUARANTEES

(Original French)

In numbers 19, 21 and 23 (June 1999, June 2000 and June 2001) of the Bulletin we reported the evolution of the work of the SCC Working Group on Pension Guarantees (second stage). For new readers we briefly summarise the current situation:

At the end of 1996, CERN Council envisaged the creation of a Foundation under Swiss Law to manage the assets of the Fund and assure pension payments in the event of the dissolution of the Organisation. This first-stage agreement came after 20 years of negotiation.

There remain further problems which are being examined at the moment:

- 1) Withdrawal of one or more member States, while the Organisation still exists;
- 2) Maintenance of the purchasing power of pensions;
- 3) Payment of the Organisation's debts;
- 4) Health Insurance of beneficiaries of the Foundation.

Le Groupe de travail, dans lequel nous sommes représentés, est chargé d'apporter des réponses à ces problèmes. Le Groupe a confié un mandat d'expertise juridique à un collège de trois experts de renommée internationale, les Professeurs B. Conforti (Université de Naples), Ch. Dominicé (Université de Genève), G. Ress (Université de la Sarre) , sur la question 1 et subsidiairement sur la question 3.

Le Groupe a également cherché une piste pour aborder la question 4.

Le rapport des experts a été remis au Groupe à la fin de l'année 1999 et il a fait l'objet de deux discussions avec les représentants des Etats membres en février 2000 et en mars 2001.

Les conclusions des experts peuvent brièvement se résumer comme suit:

- Les droits des pensionnés inscrits dans les statuts et règlements de l'Organisation sont des droits fondamentaux attachés à des droits acquis. Ils doivent donc être honorés sans modification au détriment des intéressés jusqu'à la cessation des droits du dernier bénéficiaire.
- L'Organisation doit gérer les fonds de la Caisse de Pensions dans un cadre distinct de ses fonds propres, et doit en assurer l'équilibre financier en prenant les mesures appropriées en temps opportuns en cas de déficit prévisible.
- Les Etats doivent se substituer à l'Organisation en cas de défaillance de cette dernière, conformément aux principes généraux du droit de la fonction publique internationale.
- Rappel de la nécessité de créer une fondation.
- Un Etat membre qui se retire, doit contribuer à l'équilibre de la Caisse de Pensions. Cette obligation est limitée au personnel retraité et à celui en poste à la date du retrait, mais inclus l'évolution de leurs droits, jusqu'au dernier bénéficiaire. Cette contribution doit être calculée sur la base de l'échelle normale des contributions et en proportion des années de participation à l'Organisation.

The Working Group, in which we are represented, is charged with finding solutions to these problems. The Group has mandated three experts of international reputation, Professor B. Conforti (University of Naples), Ch. Dominicé (Geneva University) and G. Ress (University of the Saar) to examine question 1 and in a subsidiary manner question 3

The Group has also sought a way of addressing question 4.

The experts' report was submitted to the Group at the end of 1999 and has twice been discussed with member State representatives in February 2000 and March 2001.

Follows a brief summary of the experts' conclusions:

- Pensioners' rights as they appear in the statutes and rules of the Organisation are fundamental acquired rights. They must therefore be honoured without modification to the disadvantage of the beneficiaries until the cessation of the rights of the last beneficiary.
- The Organisation must manage the Pension Fund assets independently of its own assets, and must ensure their financial equilibrium in taking appropriate action in case of an anticipated deficit.
- Member States must act in place of the Organisation in case of default of the latter, in conformity with the general principles of international law on civil service.
- Reminder of the need to set up a Foundation.
- A withdrawing member State must contribute to the equilibrium of the Pension Fund. This obligation is limited to retired personnel and those active at the date of withdrawal, but includes the evolution of their entitlements, up to last surviving beneficiary. Such a contribution must be calculated according to the normal scale of contributions and in proportion to the number of years of the State's membership of the Organisation.

En ce qui concerne les questions, les experts établissent le catalogue suivant:

- Différence entre les droits acquis auprès du fond de pension avant ou après le départ en retraite.
- Utilisation d'une terminologie appropriée pour définir les devoirs de l'Organisation vis à vis des fonds de la Caisse de Pensions.
- Nécessité de faire un rapport régulier sur l'équilibre de la Caisse, sur la base de prévisions.
- Détermination des principes de régulation en cas de déséquilibre prévisible.
- Détermination des principes fixant la contribution des Etats membres pour la mise en équilibre du fond de pension en cas de dissolution de l'Organisation.
- Détermination des principes de calcul des contributions d'un état qui se retire.
- Possibles obligations des Etats hôtes autres que celles communes à tous les Etats membres en cas de dissolution.
- Principes concernant la mise en application des obligations des Etats membres.
- Organisation du fonctionnement autonome du fond sous le droit suisse, et plus particulièrement définition des procédures de recours des bénéficiaires.

Pour la suite, il est prévu que le rapport des experts juridiques soit présenté au TREF dans le courant de l'année prochaine avec un complément sur la suite des travaux du Groupe.

The experts established the following list of points for consideration.

- Difference between rights acquired before and after retirement;
- Use of an appropriate terminology to define the obligations of the Organisation to the Pension Fund assets;
- The need for a regular report of the equilibrium of the Fund, based on forecasts;
- Establishments of principles for regulation in case of a foreseen lack of equilibrium;
- Establishment of principles determining the contributions of member States in balancing the Fund in the event of dissolution of the Organisation;
- Establishment of principles to determine the contribution of a withdrawing State;
- Possible obligations of host States other than those common to all member States in case of dissolution;
- Principles covering fulfilment of member States' obligations;
- Organisation of autonomous operation of the Fund under Swiss law, and in particular definition of procedures by which members may lodge appeals.

As for the rest, it is envisaged that the experts' report will be presented to TREF next year, complemented by a report on the work of the Group.

René BARTHELÉMY, Edith DELUERMOZ, François WITTGENSTEIN

SERVICES DU CERN ET ADRESSES UTILES

(informations préparées par le Service social du CERN)

Voici des informations concernant quelques services du CERN intéressant les pensionnés:

Services d'Enseignement

Les cours sont ouverts aux pensionnés, dans la limite des places disponibles (voir Bulletin Hebdomadaire du CERN).

Service Social

Ce service, créé pour traiter des problèmes affectant des membres actifs du personnel, est aussi ouvert aux pensionnés dans le respect du principe de stricte confidentialité.

Assistante sociale /
Social worker

Psychologue /
Psychologist

Assistante administrative /
Administrative assistant

Le Fonds d'Entraide

Il est ouvert aux pensionnés et aux membres de leur famille. Tous les cas sont traités en stricte confidentialité. Les demandes de prises en considération doivent lui être adressées par le canal du Service Social du CERN.

Questions concernant la loi suisse sur l'assurance maladie (LAMal) / Questions concerning the Swiss law on health insurance (LAMal)

Département de l'action sociale et de la santé,
Service de l'assurance maladie (GE),
route de Frontenex,
CH-1207 Genève
à l'attention de Monsieur Meille
Tél: (022) 327 41 11 / 327 65 34

USEFUL CERN SERVICES AND ADDRESSES

(information prepared by the CERN Social Service)

The following information concerning several CERN services may be of interest to pensioners:

Education Service

Courses are open to pensioners, subject to places being available (see CERN Weekly Bulletin).

Social Service

This service, created to deal with problems of active staff, is also open to pensioners on a strictly confidential basis.

Pascale LEUZZI, Tél: (022) 767 44 79
(pascale.leuzzi@cern.ch)

Valérie CHAUMEIL, Tél: (022) 767 28 32
(valerie.chaumeil@cern.ch)

Tél. (022) 767 42 01
(social.affairs@cern.ch)

Mutual Aid Fund

This fund is open to pensioners and members of their families. All cases are examined in strict confidence. Requests for help should be transmitted via the CERN Social Service.

Caisse Cantonale Genevoise de compensation AVS-AI-APG

54, route de Chêne,
CH-1208 Genève.
Tél. (022) 718 67 67 Interne 700/703
Madame Siebold, directrice
Monsieur Risse, service juridique

Activités bénévoles et loisirs / Benevolent and leisure activities

Croix Rouge Suisse - Section Genevoise,
Service du Volontariat,
9, rte des Acacias,
CH-1211 Genève 24.
Tél. (022) 342 40 50/304 04 04

Centre Social Protestant,
Secteur Bénévolat,
14, rue du Village Suisse,
Case postale 177,
CH-1211 Genève 8.
Tél: (022) 807 07 00.

Troc-Temps - Secrétariat, MDA
2, bd. Carl Vogt,
Case Postale 14,
CH-1211 Genève 8.
Tél: (022) 329 83 84.
merc. et vend./*Wed. and Fri.* (9:00 - 11:30)

Service Social - Ville de Genève,
25 rue Dizerens,
CH-1211 Genève 4.
Tél: (022) 418 47 00.

Fédération des Clubs d'Ainés du Canton de
Genève - Secrétariat,
22, route de la Chapelle,
CH-1212, Grand-Lancy.
Tél: (022) 343 97 77.
(8:30 - 12:00 / 13:30 - 16:00)

Université du 3ème âge,
2, rue de Candolle,
CH-1211 Genève 4.
Tél: (022) 705 70 42
lun. au vend./*Mon. to Fri.* (9:30 - 11:30)

Centre Genevois du Volontariat,
7, avenue Pictet de Rochemont,
1207 Genève.
Tél: (022) 736 82 42 (14:00 - 18:00).

Caritas Genève,
Service Animation et Bénévolat,
53, rue de Carouge,
CH-1211 Genève 4.
Tél: (022) 708 04 44.

Swisscontact,
Fondation Suisse de coopération au
développement technique,
Service Expert Corps,
Döltschiweg 39, Case Postale,
CH-8055 Zürich
Tél: (01) 454 17 17.

Lecture et compagnie,
Barbara Bianchi,
1, rue Hugo-de-Senger,
CH-1205 Genève.
Tél: (022) 329 25 19.

Centre d'Animation pour retraités,
22, route de la Chapelle,
CH-1212, Grand-Lancy.
Tél: (022) 343 97 77.

Club des Retraités et Ainés de
Ferney-Voltaire (CRAF),
50, chemin de Collex,
F-01210 Ferney-Voltaire.
Tél: +33 (0)450 40 55 84.
Activités variées (sorties, gymnastique,
conférences, etc.)

GROUPEMENT DES ANCIENS DU CERN (GAC) CERN PENSIONERS' ASSOCIATION

BULLETIN D'ADHESION / MEMBERSHIP APPLICATION FORM

Je soussigné(e),
I, the undersigned,

Demeurant (rue, numéro)
Residing (street, number).....

Nº postal Localité
Postal code..... Locality.....

Pays _____
Country _____

Numéro de téléphone, fax, e-mail etc.
Phone, fax, e-mail etc.....

souhaite adhérer* au GROUPEMENT DES ANCIENS DU CERN (GAC)
wishes to join the CERN PENSIONERS' ASSOCIATION (Groupement des Anciens du CERN,
GAC)**

<p>Ma cotisation sera payée uniquement par le biais d'un ORDRE PERMANENT avec date d'exécution annuel le 7 janvier à l'UBS, compte 279-C7109,245.0 (à l'exclusion de tout autre mode de paiement)</p>	<p>My subscription will be paid by STANDING ORDER with execution date of 7 January to the UBS account 279-C7109,245.0 (excluding any other mode)</p>
---	---

Date:.....Signature:.....

A envoyer au / To be sent to:

Groupement des Anciens du CERN (GAC)
c/o Association du personnel
CERN
CH-1211 GENEVE 23

* Article 4 des Statuts du GAC déclare: "Le Groupement se compose d'anciens membres du personnel du CERN bénéficiaires de la Caisse de pensions du CERN, que leur retraite soit effective ou différée, ainsi que d'autres bénéficiaires de cette Caisse de pensions (veuves, veufs, enfants à charge, orphelins doubles)."	** Article 4 of the GAC Statutes states: "Shall be eligible for Membership of the Association: - ex-CERN personnel who are CERN Pension Fund beneficiaries, whether their retirement be actual or deferred, - other beneficiaries of the Fund (widows, widowers, dependent children, double orphans)."
--	--

Publié deux fois par an (juin et décembre) par / Published twice yearly (June and December) by:

Groupement des Anciens du CERN / GAC /CERN Pensioners' Association
c/o Association du personnel, CERN, CH - 1211 Genève 23

Phone: +41 (0)22 767 57 59
E-mail: groupe.gac@cern.ch
Internet: <http://www-staff-assoc.cern.ch>
⇒ Services ⇒ Pensionnés/Pensioners

Toute communication doit être envoyée à
l'adresse susmentionnée, à l'attention de
Maria FIDECARO ou Jörg SCHMID.

*Any communication should be sent to the above
address,
c/o Maria FIDECARO or Jörg SCHMID*

<maria.fidecaro@cern.ch>, phone +41 (0)22 767 23 04
<jorg.schmid@cern.ch>, phone/fax +41 (0)22 782 23 54

**Si vous nous écrivez,
n'oubliez pas de préciser
votre nom, adresse,
numéro de téléphone etc.**

***If you write to us,
do not forget to quote
your name, address,
telephone number etc.***

**Les anciens du CERN sont les
bienvenus dans les Clubs de
l'Association du personnel**

***Staff Association Clubs welcome
retired CERN members***

Voir / See

<http://www-staff-assoc.cern.ch/>